

FO
LA FORCE
SYNDICALE



UD FO 37

REVUE DE PRESSE



Semaine 44 du 28 octobre au 2 novembre 2019

PATRONAT

Douze Français font partie du top 100 des meilleurs patrons du monde. 25 octobre 2019 Fig. Eco.

Douze PDG français comptent parmi les meilleurs du monde, selon l'édition 2019 du classement des 100 PDG de l'Harvard Business Review (HBR), qui mesure la performance des PDG sur l'ensemble des années passés à la tête de l'entreprise. François-Henri Pinault (Kering), troisième au niveau mondial, est le meilleur dirigeant français de l'année. Bernard Arnault (LVMH) et Bernard Charlès (Dassault Systèmes) se situent respectivement à la deuxième et troisième place des patrons français. À l'échelle internationale, Jensen Huang (Nvidia) prend la tête du classement, occupée l'an dernier par Pablo Isla (Zara).

Cette année, la HBR a quelque peu modifié sa méthode pour établir son classement des « meilleurs PDG du monde ». Comme l'année dernière, seuls les dirigeants des grandes entreprises, qui font partie de l'index S&P Global 1200 (qui couvre 70% des capitalisations boursières dans le monde) sont évalués, à la fois sur leurs performances financières et extra financières. Mais la nouvelle méthodologie favorise les critères environnementaux et sociaux, qui comptent pour 30% de la note cette année contre 20% précédemment. Ce sont les cabinets Seustanalytics et CSRHub, deux spécialistes en RSE, qui ont attribué les notes basées sur les résultats environnementaux, sociaux et de gouvernance du PDG. Même si la majorité de la note (70%) reste attribuée sur la base des résultats financiers de l'entreprise (taux de rentabilité pour l'actionnaire et évolution de la capitalisation boursière), ce nouveau procédé modifie le classement.

Grand perdant de cette nouvelle méthodologie : Jeff Bezos. « Classé premier du classement financier depuis 2014, il ne pointait pourtant qu'à la 68e place en 2018 et a complètement disparu de cette édition 2019 en raison des faibles performances ESG [NDLR environnementales, sociales et de gouvernance] d'Amazon » analyse la HBR. Et la prestigieuse revue économique de pointer du doigt le fait que ni Mark Zuckerberg (Facebook), ni Larry Page (Google) ne figurent non plus dans le classement, malgré des résultats financiers satisfaisants.

Au contraire, Marc Benioff, le PDG du géant mondial du logiciel de gestion client « Salesforce.com », fait son entrée dans le top 10. Celui qui vient de publier un livre consacré au « pouvoir de l'entreprise comme plateforme pour le changement » profite des bonnes performances financières annuelles de son entreprise. Ses prises de position en faveur d'un capitalisme nouveau lui permettent d'obtenir un très bon score non-financier. Il a notamment offert un accès gratuit à son logiciel à 45.000 ONG, ou encore contribué au restaurant solidaire parisien du chef italien Massimo Bottura, installé dans la crypte de la Madeleine.

Jensen Huang, grand gagnant

Quant au grand gagnant, Jensen Huang, il bénéficie de l'explosion de l'utilisation des cartes graphiques. Spécialisé jusqu'au milieu des années 2000 dans le jeu vidéo, Nvidia s'est tourné vers l'intelligence artificielle pour se rendre indispensable dans des industries en forte croissance comme les drones ou les voitures autonomes. Pari gagnant, puisqu'entre 2015 et 2018, la valeur de l'action de Nvidia a été multipliée par... 14.

Côté Français, François-Henri Pinault ravit la première place tricolore cette année. Le dirigeant a su négocier le recentrage sur le luxe opéré par Kering, grâce à son désengagement dans la marque Puma en 2018. Porté par la popularité de Gucci, les résultats annuels financiers du groupe sont très bons. Bernard Arnault, qui occupait la troisième place l'année dernière, figure à la dixième place malgré les résultats records du fleuron du luxe français.

Bernard Charlès, à la 15ème place mondiale, et Benoît Potier, à la 18ème place, obtiennent de très bons résultats, fruits d'une rentabilité accrue de leurs groupes cette année. Le PDG de Valeo, Jacques Aschenbroich, se classe 21e du palmarès mondial et celui de Vinci, Xavier Huillard, 27ème.

trois PDG sortent du classement: Hubert Joly de Best Buy, Thierry Breton d'Atos et Pierre Nanterme d'Accenture, décédé en janvier 2019. Ils sont remplacés par trois nouveaux entrants : Jean-Pascal Tricoire de Schneider Electric, Pascal Soriot, d'AstraZeneca et Yves Guillemot d'Ubisoft, respectivement 48e, 74e et 77e, tandis que Jean-Paul Agon (l'Oréal) revient dans le classement à la 19ème place mondiale. Celui qui a fait l'ensemble de sa carrière dans le groupe l'Oréal récolte les fruits de la politique environnementale du groupe, qu'il a lancé en 2013 avec l'initiative «sharing beauty with all». Au final, les Français sont plus nombreux que l'an dernier (douze Français classés, contre onze en 2018).

Bémol général, le nombre de femmes dans le classement. Seulement 4 dirigeantes font partie d'un classement dominé par les hommes de plus de 50 ans. En effet, les dirigeants de ce classement ont obtenu leurs postes à 45 ans en moyenne, et l'occupent depuis une quinzaine d'années, selon les informations de la revue HBR.

La nouvelle méthodologie de la Harvard Business Review favorise les critères environnementaux et sociaux, qui comptent pour 30% de la note cette année contre 20% précédemment.

Le top 20 des PDG les plus performants

Classement 2019

1	Jensen Huang	NVIDIA	 Etats-Unis
2	Marc Benioff	Salesforce.com	 Etats-Unis
3	François -Henri Pinault	Kering	 France
4	Richard Templeton	Texas Instruments	 Etats-Unis
5	Ignacio Galan	Iberdrola	 Espagne
6	Shantanu Narayen	Adobe	 Etats-Unis
7	Ajay Banga	Mastercard	 Etats-Unis
8	Johan Thijs	KBC	 Belgique
9	Staya Nadella	Microsoft	 Etats-Unis
10	Bernard Arnault	LVMH	 France
11	Erik Engstrom	RELX	 Royaume-Uni
12	Michael Mussallem	Edwards Lifesciences	 Etats-Unis
13	Elmar Degenhart	Continental	 Allemagne
14	Anders Runevad	Vestas	 Danemark
15	Bernard Charlès	Dassault Systèmes	 France
16	Nancy McKinstry	Wolters Kluwer	 Pays-Bas
17	Hamid Moghadam	Prologis	 Etats-Unis
18	Benoît Potier	Air Liquide	 France
19	Jean-Paul Agon	L'Oréal	 France
20	Mark Parker	Nike	 Etats-Unis

« LES ÉCHOS » // SOURCE : HARVARD BUSINESS REVIEW

Geoffroy Roux de Bézieux à Europe 1 : "Dans une société qui vieillit, le regard sur l'âge doit être revu"

28-10-19 MEDEF TV

Sans surprise, les discussions autour des réformes des retraites et de l'assurance-chômage ont monopolisé la majorité du débat entre Geoffroy Roux de Bézieux et Laurent Berger sur Europe 1 ce matin.

Concernant les retraites, « les statistiques démographiques sont très claires », selon le président du Medef, **et il y a bien « une réforme à faire ! »**. Avec « 83 % des Français de moins de 30 ans qui croient qu'ils n'auront pas de retraite », **Geoffroy Roux de Bézieux certifie que « c'est un sujet de consensus démocratique »**. Avec cette réforme, il affirme que l'« on demande plus d'équité », ajoutant qu'« on augmente les prestations et qu'il faut des ressources supplémentaires et donc travailler plus longtemps ». Là est le point de désaccord principal entre le Medef et la CFDT, relève Sonia Mabrouk. « Je suis convaincu que si on rentre dans cette réforme sans équilibre financier, on aura un problème de confiance », explique **le président du Medef avant d'ajouter que « les entreprises auront un gros travail à faire sur l'emploi des seniors si on demande aux gens de travailler plus longtemps »**. « On l'a fait quand l'âge légal est passé à 62 ans », rappelle Geoffroy Roux de Bézieux.

Avec l'entrée en vigueur d'une partie de **la réforme de l'assurance-chômage** ce vendredi 1er novembre, le sujet a aussi animé une bonne partie du débat entre Geoffroy Roux de Bézieux et Laurent Berger. Rappelant que « les chefs d'entreprises ont un point commun, ils n'arrivent pas à recruter », **le président du Medef a notamment affirmé qu'il soutenait cette réforme** qui « doit permettre aux chômeurs de retrouver rapidement du travail ». Selon lui, « on ne peut pas se contenter de dire que depuis quinze ans, en France, le chômage minimum c'est 8 ou 9 %, ce n'est pas acceptable » et c'est pour cela qu'« il faut essayer cette réforme ». Ajoutant que « la France a un chômage structurel à 8 % et d'autres pays comparables sont à 3 ou 4 % », Geoffroy Roux de Bézieux a déclaré par ailleurs que « l'indemnité n'est qu'un aspect, il y a aussi un problème de formation et de mobilité ».



Réforme des retraites : Macron sonne la fin des régimes spéciaux

28-10-19 Les échos/RTL etc./Le

Parisien/France 2

Le président de la République estime qu'il ne faut pas bousculer la retraite des professions qui ont « un pacte avec la nation » tels que les cheminots et les électriciens, et évoque la possibilité de n'appliquer la réforme qu'aux nouveaux employés. Ces derniers n'auraient plus accès aux régimes spéciaux. Par ailleurs, il promet « des moyens » aux hôpitaux.

Il « comprend » qu'un salarié d'EDF, de la RATP ou de la SNCF âgé de 48 ou 50 ans « proteste » contre la réforme des retraites qui se profile en 2020. Emmanuel Macron cherche à faire retomber la pression sociale qui monte, avec une grève interprofessionnelle - à durée illimitée pour la SNCF, la RATP et les transports routiers - prévue le 5 décembre. Il a tendu la main aux professions relevant des régimes spéciaux, dans une interview diffusée par RTL ce lundi matin. **« Il faut qu'on trouve une solution intelligente » pour ce cheminot ou cet électricien, a-t-il expliqué : « Il est rentré avec un pacte avec la nation.** Sans doute, il ne faut pas tout bousculer pour lui ».

Cette solution, c'est « donner du temps à la transition ». Le chef de l'Etat a d'ailleurs cité d'autres professions, bénéficiant de départs anticipés au titre de la catégorie active : policiers, gendarmes, militaires, infirmiers, tous « entrés avec un pacte avec la nation ». « Ce qu'il faut comprendre et gérer, c'est l'angoisse des gens qui ont déjà 15-20 ans de carrière », a-t-il ajouté.

« Clause du grand-père »

Dans cette interview, **Emmanuel Macron n'a pas fermé la porte à une éventuelle « clause du grand-père »**, consistant à appliquer la réforme des retraites uniquement aux nouveaux entrants sur le marché du travail. « Le gendarme que j'embauche demain, il rentre dans le nouveau système, lui », s'est-il contenté de souligner. Cela aboutirait à décaler d'une quarantaine d'années la mise en œuvre de la réforme Delevoye, au moins pour une partie des travailleurs.

Mais la contrepartie de cette bienveillance, c'est la fin des régimes spéciaux. « Les régimes spéciaux, on ne peut pas dire que ça va durer toute l'éternité », a martelé Emmanuel Macron, refusant que l'on continue à embaucher des cheminots « au même régime favorable qu'il y a quarante ans ou même à un régime plus favorable ». C'est d'ailleurs ce qui va se passer dès janvier à la SNCF, où les nouveaux entrants ne bénéficieront plus du statut et cotiseront au régime général.

Delevoye n'est pas pour la clause « grand-père »

Le haut-commissaire aux retraites n'est pas favorable à l'option consistant à appliquer la réforme des retraites aux seuls nouveaux entrants.

Le haut-commissaire aux Retraites Jean-Paul Delevoye invité sur France 2 ne serait pas favorable à l'option consistant à appliquer la réforme des retraites en cours d'élaboration aux seuls nouveaux entrants, dite « clause grand-père ». Une option pourtant défendue par Emmanuel Macron pour tenter de calmer la grogne sociale.

« Cette option est sur la table mais n'est pas celle que je privilégie à titre personnel », a expliqué le haut-commissaire. « Notre système actuel est injuste, illisible, complexe. Ce que nous proposons est quelque chose de très attendu. Les mêmes règles pour tous : à métier identique, retraite identique ; même carrière, mêmes revenus, même cotisation, même retraite.

C'est aussi plus redistributif. Ce que nous proposons, c'est de prendre à celles et ceux qui sont un peu avantagés par le système pour permettre une augmentation de 49 % des retraites les plus faibles », ajoute Jean-Paul Delevoye.

Mais selon le haut-commissaire, la réforme doit s'appliquer à tous, « parce que je crois que ce que l'on fait pour les uns, il faut le faire pour les autres », a-t-il déclaré tout en reconnaissant la nécessité de mettre en place des « mesures d'accompagnement » pour les régimes spéciaux.

Avant d'insister : « Si j'entends, pour la grève du 5, que c'est un moyen pour faire en sorte que le système universel ne se mette pas en place, cela je ne l'entends pas. Le système universel c'est pour nos enfants, pour l'avenir du pays et c'est un pacte de cohésion de la nation », reprend Jean-Paul Delevoye qui estime que la grève prévue le 5 décembre aura lieu de toute manière.

« Ne nous faisons pas d'illusion, la grève aura lieu. C'est un symbole. Le vrai problème ce n'est pas la grève, c'est comment on sort de la grève et comment garder une capacité de dialogue et de confiance », a-t-il conclu.

Macron : Je n'aurai aucune forme de faiblesse ou de complaisance

« Rien ne justifie le maintien de ces régimes spéciaux », a surenchéri le ministre de l'Economie Bruno Le Maire dans la matinée, toujours à l'antenne de RTL. « Les régimes spéciaux aujourd'hui ne sont plus défendables. Une grande majorité de Français estime qu'il n'y a aucune raison que certains partent à la retraite à 53, 54, 55 ans. »

Emmanuel Macron promet d'aller « au bout de cette réforme », même si elle doit le rendre « impopulaire ». « Je n'aurai aucune forme de faiblesse ou de complaisance », assure-t-il

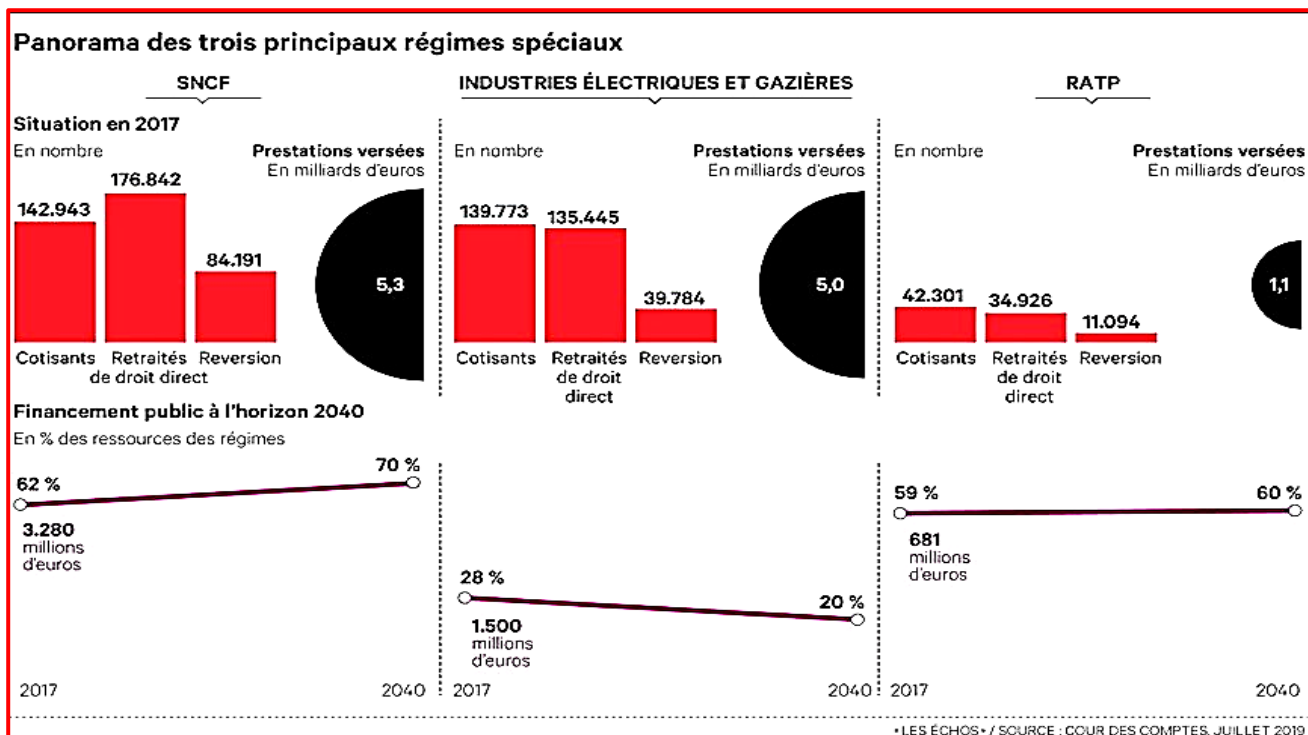
Macron veut aller au bout malgré le possible « blocage » des syndicats

« Je veux aller au bout de cette réforme, je pense qu'elle est nécessaire pour le pays donc je la défendrai », a dit le chef de l'Etat lors d'une interview diffusée ce lundi matin sur RTL. « Peut-être ça me rendra impopulaire, peut-être que des gens diront 'c'est insupportable, tout ça pour ça'. Je ferai tout pour qu'il n'y ait pas ces blocages, je ferai tout pour qu'on soit en soutien de nos compatriotes qui seraient bloqués a déclaré le chef de l'Etat.

Emmanuel Macron est prêt au bras de fer avec les syndicats, qui ont prévu une grève interprofessionnelle pour le 5 décembre.

Le chef de l'Etat est prêt à faire face au « blocage » du pays afin de mener à bien une réforme qui « va permettre de corriger des inégalités [critiquée] depuis des décennies et qu'on avait jamais eu le courage de traiter », a-t-il défendu.





Des financements pour l'hôpital

Par ailleurs, le chef de l'Etat a promis des financements pour l'hôpital, alors que deux collectifs et plusieurs syndicats appellent à la grève le 14 novembre. « Il va falloir qu'on remette des moyens », a-t-il reconnu, parce que la nouvelle stratégie sur le système de santé « va mettre cinq à dix ans pour se déployer ». « Je ne peux former des médecins en six mois », a-t-il déploré, tout en s'engageant à « avoir une réponse d'urgence qui permet de traiter les souffrances immédiates ».

Le président a évoqué la « souffrance au travail » des infirmiers ou des aides-soignants, qui « ne comptent pas leurs heures, leur énergie » et « sont mis dans des situations impossibles ». Ces fonctionnaires hospitaliers réclament depuis des mois une augmentation salariale de 300 euros par mois.

Un geste compliqué pour le gouvernement, qui a fait voter 1 milliard d'économies sur l'hôpital la semaine dernière, en première lecture du projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2020. Suite à la mobilisation de députés de tous bords politiques en faveur d'une augmentation de cette enveloppe budgétaire, la ministre de la Santé, Agnès Buzyn, a promis d'annoncer dans les prochaines semaines un « plan de soutien » à l'hôpital.

EMPLOI

Réforme de l'assurance chômage : les règles qui entrent en vigueur ce 1er novembre

30 octobre 2019 AFP/les échos/Le Monde/Le parisien/La tribune

Tour de vis sur les conditions d'indemnisation, nouveaux droits pour les indépendants... la première étape de la réforme de l'assurance chômage entre en vigueur ce vendredi.

Les nouvelles règles de l'assurance chômage entrent en vigueur le 1er novembre. Et elles sont salées. Si le gouvernement braque surtout le projecteur sur les mesures positives pour les indépendants ou les démissionnaires, le gros morceau de la réforme durcit les conditions d'indemnisation, met un coup d'arrêt aux droits rechargeables, instaure la dégressivité des allocations pour les cadres... Et, le 1er avril 2020, la modification du calcul du salaire journalier de référence va aussi entraîner une baisse des allocations pour la moitié des nouveaux chômeurs.

« Oui, les règles sont plus dures », a fini par reconnaître Muriel Pénicaud, la ministre du Travail, il y a dix jours sur France Inter, « mais nous sommes dans un contexte où il y a de l'emploi », a-t-elle rétorqué, résumant là l'objectif de cette réforme voulue par Emmanuel Macron. Et d'invoquer une « logique de bon sens » et « incitative ».

Des arguments battus en brèche par tous les syndicats qui parlent de « régression ». « Ce sont des mesures pour baisser les statistiques du chômage artificiellement », tacle Philippe Martinez (CGT). « Une punition ! [...] au risque de créer des drames », s'exclame Laurent Berger (CFDT). Selon l'étude d'impact de

l'Unédic (Caisse d'assurance chômage), 1,2 million des actuels chômeurs pourraient perdre des droits et la moitié des futurs chômeurs vont faire les frais de ce durcissement des règles.

Travailler plus pour avoir droit au chômage

Pour bénéficier du chômage il faudra à partir du 1er novembre avoir travaillé 6 mois au cours des 24 derniers (36 mois pour les plus de 53 ans) contre auparavant 4 mois dans les 28 derniers mois. Cette mesure aura un double effet. Selon l'Unédic, 100 000 personnes ne pourront ouvrir des droits et pour 150 000 allocataires, la durée d'indemnisation sera plus courte, car les contrats de travail effectués entre le 25e mois et le 28e mois ne sont plus pris en compte.

Autre changement à partir de vendredi, les droits dits « rechargeables » – instaurés en 2004 par les partenaires sociaux pour inciter à la reprise d'emploi – sont rabotés. Les allocataires qui cumulent actuellement des droits au chômage lorsqu'ils retrouvent un travail de courte durée (au minimum 150 heures) devront désormais travailler au total 6 mois pour recharger ou ouvrir de nouveaux droits. Les CDD ou missions antérieures au 1er novembre ne sont pas visés. Cela conduira à diminuer de 30 000 le nombre mensuel d'ouvertures de droit, principalement à des jeunes qui multiplient les contrats courts. Un casse-tête tel que Pôle emploi a dû envoyer deux millions de courriers pour informer les allocataires des modifications de ce mécanisme.

L'impact financier de ces deux mesures devrait permettre à l'Unédic d'économiser 1,9 milliard d'euros d'ici à fin 2021.

Dégressivité de l'allocation pour les hauts revenus dès le 7e mois

Une réforme dite utile, fait des victimes inutiles : les cadres, une fois encore mis à contribution.

C'est une petite révolution et comme toute révolution, elle a ses idiots utiles : les cadres. Eux auraient tort de se réjouir de la révision des règles de l'assurance-chômage, dont les premiers éléments s'appliquent ce vendredi 1er novembre. Les salariés d'encadrement ont été sacrifiés sur l'autel de l'une des réformes les plus importantes menées depuis le début du quinquennat. C'est l'ambivalence de cette réforme à double emploi.

Le gouvernement peut brandir un scalp. Dont l'intérêt financier est ridicule. C'est injuste, car ignorant de la réalité du chômage d'un cadre. Plus les qualifications et les salaires sont élevés, plus il est long de retrouver un poste. D'entretien d'embauche en entretien d'embauche, cela peut prendre des mois et des mois. Faire passer les cadres au mieux pour des nantis, au pire pour des fainéants est une insulte faite à ces salariés dont la contribution à l'assurance-chômage a déjà été totalement déplaçonnée en janvier dernier. Plus de cotisation pour moins d'allocation : pour les cadres, c'est la réforme de la double peine.

C'était une promesse de campagne d'Emmanuel Macron et une pilule amère à avaler pour tous les cadres qui perdront leur emploi à partir du 1er novembre. S'ils gagnent au moins 4 500 euros brut par mois, soit environ 3 500 euros net, leur allocation-chômage sera réduite de 30 % à partir du 7e mois.

Elle ne pourra toutefois pas descendre en dessous de 84,33 euros bruts par jour. L'Unédic chiffre à 11 000 euros brut de perte moyenne par allocataire et à 70 000 cadres concernés sur l'année 2020. Les plus de 57 ans seront épargnés. La mesure devrait engendrer 160 millions d'euros d'économies d'ici à fin 2021.

Un filet de sécurité pour les indépendants et les démissionnaires

Autre promesse d'Emmanuel Macron, les indépendants au chômage pourront toucher une indemnisation a minima, soit 26,30 euros d'allocation-chômage journalière (800 par mois) pendant six mois. Ils devront pour cela avoir généré un revenu d'activité d'au moins 10 000 euros par an sur les deux derniers exercices avant redressement ou liquidation judiciaire. La mesure qui devrait, selon l'Unédic, bénéficier à 30 000 bénéficiaires coûtera 140 millions d'euros.

Enfin, toujours à partir du 1er novembre, les démissionnaires (au-delà des cas déjà prévus par l'Unédic) auront droit au chômage. Il faudra avoir cinq ans d'ancienneté dans l'entreprise et présenter dans les six mois six suivants la démission un projet professionnel « réel et sérieux » devant une commission régionale pour prétendre à une indemnisation. Selon le ministère du Travail, la mesure concernera entre 17 000 et 30 000 personnes par an et la mesure coûtera 300 millions d'euros en 2020.

Ce qui change au 1er novembre

AVANT		APRÈS
Il fallait avoir travaillé 4 mois au cours des 28 derniers mois pour bénéficier d'une allocation.	POUR BÉNÉFICIER DU CHÔMAGE	Il faudra avoir travaillé 6 mois au cours des 24 derniers mois . La durée d'indemnisation sera d' au moins 6 mois ⁽¹⁾ .
Quand on retrouvait un travail en CDD (150 h minimum), la durée d'indemnisation était prolongée d'autant.	POUR RECHARGER SES DROITS	Il faudra retravailler au moins 6 mois pour bénéficier du rechargement de nouveaux droits ⁽¹⁾ .
Aucune dégressivité n'était appliquée.	DÉGRESSIVITÉ DES ALLOCATIONS POUR LES HAUTS REVENUS	Les cadres qui percevaient un salaire d' au moins 4 500 € brut par mois verront leur allocation chômage réduite de 30 % à partir du 7^e mois . Elle ne pourra pas descendre en dessous de 84,33 € brut par jour ⁽¹⁾ .
Aucun filet de sécurité n'était prévu.	INDEMNISATION A MINIMA POUR LES INDÉPENDANTS	Ils pourront toucher 26,30 € d'allocation chômage journalière (800 € par mois) pendant 6 mois . Il faudra avoir généré un revenu d'activité d' au moins 10 000 € par an sur les 2 derniers exercices avant redressement ou liquidation judiciaire.
Certains cas de démission ouvraient droit au chômage comme une rupture de période d'essai , un contrat de moins de 3 mois , un déménagement pour suivre son conjoint, en cas de mariage, de pacs ou d'un placement éloigné d'un enfant handicapé dans une structure.	DROITS AU CHÔMAGE POUR LES DÉMISSIONNAIRES	Au-delà des cas déjà prévus, il faudra avoir cinq ans d'ancienneté dans l'entreprise et présenter un projet professionnel devant une commission pour prétendre à une indemnisation dans les 6 mois suivant la démission.

Jusqu'au 1er novembre 2019, un demandeur d'emploi, pour ouvrir ses droits à une allocation, doit avoir travaillé au minimum 610 heures - soit quatre mois - sur les 28 derniers mois.

Ainsi, s'il a cumulé cinq mois de travail puis se retrouve au chômage, il dispose d'autant de mois d'allocation de retour à l'emploi (ARE). Si, durant ces cinq mois de droits, il retrouve des petites missions, chaque jour travaillé reporte d'autant ses droits au chômage (il n'en perd donc pas) et génère par ailleurs de nouveaux droits pour l'avenir. Seule condition pour que ceux-ci soit suffisamment "rechargés" pour se redéclencher une fois ses cinq mois initiaux arrivés à expiration : il doit pouvoir justifier d'au moins 150 heures de travail (soit un mois).

"La date de fin du contrat de travail fait foi pour déterminer si le cas étudié est soumis aux anciennes ou aux nouvelles règles". Le reliquat de droits subsiste dans la nouvelle version de l'assurance chômage"

La seconde lame de la réforme, qui elle entrera en vigueur le 1er avril 2020, risque de causer encore plus de dégâts... C'est la réforme du mode de calcul des allocations. Le montant des indemnités sera alors calculé sur un revenu moyen mensuel qui prendra en compte les jours travaillés mais aussi, c'est la nouveauté, les jours non-travaillés. Si le précédent mode de calcul favorisait les personnes alternant contrats courts et inactivité - leur revenu moyen étant divisé par un plus petit nombre de jours en comparaison aux personnes travaillant en continu --, le nouveau calcul devrait faire baisser leur ARE de 22% en moyenne, de 905 à 708 euros (et même de 868 euros à 431 euros pour ceux qui auront œuvré moins d'un jour ouvrable sur deux), d'après la note d'impact publiée fin septembre par l'Unedic.

850 000 personnes touchées par le durcissement des règles « Cette réforme va fabriquer des pauvres »

ECONOMIE

Budget 2020 : La réindexation des petites retraites, c'est voté.

En fort déficit, il contient plusieurs nouvelles mesures concrètes pour donner une dimension plus sociale à l'Acte II du gouvernement. Le 30 septembre 2019 Le Parisien

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2020 est détaillé ce 30 septembre à la Commission des comptes de la sécurité sociale avant d'être présenté, mercredi, en Conseil des ministres, puis au Parlement à partir du 20 octobre. Un budget en déficit afin de répondre aux nombreuses doléances, celles des gilets jaunes, des urgentistes, des aidants... Et satisfaire de nouveaux besoins.

Pour son Acte II, le gouvernement a choisi de laisser filer le déficit de la Sécu en 2020, avec un nouveau trou de 5,1 Mds€ (5,4 en 2019), la fin du déficit étant reportée à 2023. Un maintien en zone rouge qui s'explique selon Bercy par la baisse attendue des recettes de 5 Mds€ due aux prestations vieillesse plus importantes que prévu et par l'effet des mesures « gilets jaunes ».

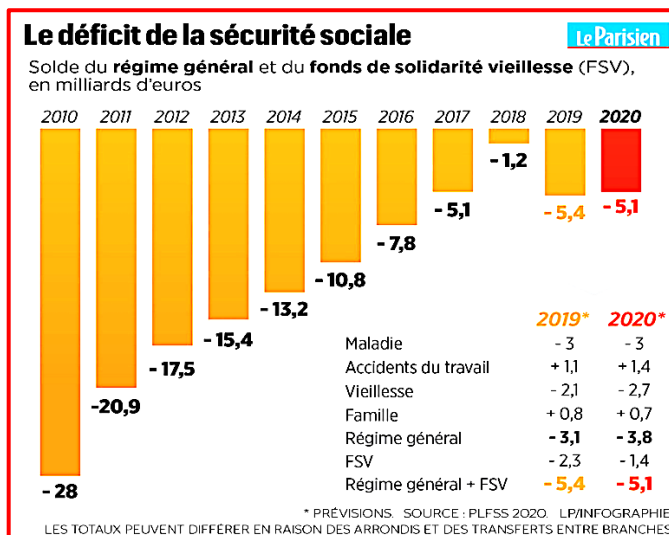
Les branches famille et accidents du travail – maladies professionnelles afficheront un excédent de deux milliards d'euros fin 2020, la branche maladie un déficit de 3 milliards, la branche vieillesse sera à -2,7 milliards et le Fonds de solidarité vieillesse à -1,4 milliard d'€.

Des déficits qui vont aussi permettre de financer de nouvelles mesures concrètes, notamment en santé. Détails.

Les revenus

« Prime Macron » reconduite. Le dispositif incitatif de prime exceptionnelle versée aux salariés par les entreprises, appelée aussi « prime Macron », est reconduit en 2020, sous condition de mise en place d'un accord d'intéressement. En 2019, cinq millions de salariés, dans 400 000 entreprises, ont bénéficié d'une prime moyenne de 400 € exonérée de charges et impôt, soit 2,2 Mds€ de pouvoir d'achat supplémentaire.

Lutte contre les pensions alimentaires impayées. Comme annoncé en début d'année, la Caisse nationale d'allocations familiales va mettre en place un dispositif pour lutter contre la pauvreté qu'engendrent les 30 % de pensions alimentaires impayées.



Un budget de 120 M€ en année pleine est prévu pour que les CAF mettent en place, dès juin 2020, un dispositif de signalement/repérage des besoins de prélèvement sur le compte du débiteur, et de versement d'une aide temporaire de soutien de 115 € par enfant. 66 000 familles en profiteront en 2020 et 115 000 de plus en 2021.

Exonération pour les fonctionnaires partants. Les fonctionnaires vont expérimenter à partir du 1er janvier la « rupture conventionnelle ». Un amendement au PLFSS va leur permettre d'être exonérés de cotisations sociales sur la prime de départ perçue. Mille fonctionnaires en bénéficieront chaque année, selon Bercy.

Retraites

Réindexation des petites retraites.

Conformément aux recommandations du Conseil constitutionnel pour 2019 et pour éteindre la colère que cette mesure avait déclenchée chez les Français concernés, les petites retraites seront de nouveau indexées sur l'inflation. La hausse prévue de 1 % sur les retraites de base inférieures à 2 000 € brut par mois va concerner 77 % des retraités. Pour les retraites supérieures, la hausse sera limitée à 0,3 %.

Prévention des futurs retraités.

La mesure sera détaillée en décembre : dès l'an prochain seront organisés des « rendez-vous prévention » pour les salariés partant en retraite. Il s'agit de déceler en amont les pathologies qui touchent le grand âge pour une retraite en meilleure santé, une prévention source d'économies pour la Sécu.

Vie professionnelle

Indemniser les victimes de pesticides.

Un fonds doté de 53 M€ par an va être créé pour indemniser les nouvelles victimes des pesticides. Il sera financé par une hausse de la taxe « pharmacovigilance » sur les pesticides qui va passer de 0,2 % actuellement à 1 %. Cible visée, les oubliés de l'indemnisation : agriculteurs retraités et enfants d'agriculteurs exposés. 10 000 personnes par an en bénéficieront en 2022.

La France reste championne de l'UE pour la fiscalité la plus élevée. AFP | 30/10/2019,

Le ratio recettes fiscales/PIB, c'est-à-dire la somme des impôts et des cotisations sociales nettes en pourcentage du Produit intérieur brut, s'élève à 48,4% en France, contre 47,2% en Belgique et 45,9% au Danemark.

La France a été à nouveau en 2018 le pays à la fiscalité la plus élevée dans l'Union européenne, devant la Belgique et le Danemark, selon un communiqué publié mercredi par l'Office européen de statistiques Eurostat.

Le ratio recettes fiscales/PIB, c'est-à-dire la somme des impôts et des cotisations sociales nettes en pourcentage du Produit intérieur brut, s'élève à **48,4% en France**, contre 47,2% en Belgique et 45,9% au Danemark.

La France occupe cette première place depuis 2015, selon les chiffres disponibles.

De l'autre côté de l'échelle, l'Irlande (23,0%), la Roumanie (27,1%) et la Bulgarie (29,9%) ont enregistré l'an dernier les ratios les plus faibles.

Ce ratio atteint 41,7% du PIB pour la zone euro et 40,3% pour l'UE dans son ensemble. Il s'élève à 41,5% en Allemagne.

"Si l'on examine les principales catégories fiscales, une nette diversité existe entre les États-membres de l'UE", souligne Eurostat dans son communiqué.

La part des impôts sur la production et les importations est la plus élevée en Suède (22,4%) et la plus faible en Irlande (8,0%).

Impôts sur le revenu les plus lourds: le Danemark en haut du podium

Les impôts sur le revenu et le patrimoine sont les plus lourds au Danemark (28,9%), suivi de la Suède (18,6%), contre 4,9% en Roumanie.

Enfin, c'est en France que les cotisations sociales sont les plus élevées (18,0%), devant l'Allemagne (17,1%), contre 0,9% au Danemark, où les prestations sociales sont financées par l'impôt.

INTERNATIONAL

Chili : Les manifestations de protestation contre les inégalités s'intensifient . 31/10/2019

IndustriALL Global

Plus d'un million de personnes ont participé à la plus grande manifestation qu'ait connu le Chili depuis le rétablissement de la démocratie. Les manifestants réclament la fin des fortes inégalités sociales dans le pays et sont descendus dans la rue tous les jours pour faire entendre leurs revendications.

Le rassemblement, organisé le 25 octobre sur la Plaza Italia à Santiago, a été qualifié de « la plus grande manifestation au Chili » sur les réseaux sociaux. Selon les chiffres officiels de la région métropolitaine de Santiago, plus d'un million de personnes ont participé au rassemblement, qui a été le point d'orgue d'une semaine de manifestations.

Les manifestants réclament des changements majeurs dans les systèmes économiques et politiques du pays. Ils veulent que la constitution, rédigée pendant la dictature de Pinochet, soit remplacée par une constitution qui garantisse la justice sociale, et réclament des solutions aux problèmes profondément enracinés qui affectent la société.

Ils ont également demandé la levée du couvre-feu, le retrait des forces armées des rues ainsi que l'arrêt de la violence et des meurtres. **Jusqu'à aujourd'hui, 20 personnes sont mortes, 3 535 ont été arrêtées et 1 132 ont été blessées au cours des manifestations.**



Le défilé a connu un tel succès que le Président du Chili, Sebastián Piñera, lui-même a déclaré qu'il avait « entendu le message ». Le 27 octobre, Piñera a levé l'état d'urgence. Il a également révoqué l'ensemble de son gouvernement pour constituer une nouvelle équipe qui « représentera le changement et fera preuve de leadership alors que nous nous dirigeons vers des temps plus justes et solidaires ». En outre, Piñera a introduit une série de mesures qui comprennent une augmentation de 20 % du minimum retraite et une hausse du taux d'imposition des Chiliens les plus riches.

De nombreux Chiliens sont néanmoins d'avis que ces mesures sont insuffisantes parce qu'elles ne résoudront pas les inégalités ou les problèmes auxquels ils sont confrontés. C'est pourquoi, leurs protestations et leurs appels à des changements majeurs se poursuivront.

« Le train des réformes du gouvernement restent très superficielles. Tout devra provenir de l'imposition des personnes et non pas des sociétés privées. Le gouvernement doit comprendre que la raison profonde des protestations est de lutter contre le néolibéralisme : nous voulons une société plus juste qui place les besoins des gens avant le capital. Et nous voulons l'instauration d'une assemblée constituante pour que soit élaborée une nouvelle constitution qui créera un pays plus juste et plus égalitaire »,

a déclaré Horacio Fuentes, président d'Industrial Chile-Constramet, affilié à IndustriALL, et membre du Comité exécutif d'IndustriALL.

Juan Olguín, président de la Fédération des travailleurs du cuivre (FTC), également affilié à IndustriALL, a ajouté :

« Le modèle économique en place depuis le rétablissement de la démocratie ne tient pas compte des besoins sociaux, et les inégalités se sont accrues. Nous avons besoin d'un nouveau système qui répartisse la richesse équitablement et offre un revenu plus durable aux personnes qui travaillent dans le secteur manufacturier.

Nous pensons que les Chiliens ont raison de protester, parce qu'aucun gouvernement n'a été capable d'encourager un dialogue socio-politique - il n'y a eu aucune espèce de social-démocratie dans le pays. Nous avons besoin d'un changement majeur dans le système économique chilien. Nous devons également établir un nouveau pacte social afin que nous puissions tous travailler ensemble à l'élaboration des politiques publiques. »

Un autre grand rassemblement a été organisé sur les réseaux sociaux le 29 octobre pour multiplier les appels au changement social. En outre, les 70 syndicats et organisations sociales qui composent le mouvement "cohésion sociale" ont organisé une nouvelle grève générale le 30 octobre.

Un nombre incroyable de personnes ont manifesté dans les rues de #Santiago et du #Chili dans le cadre du #ChileProtests ! #FightInequality : les Chiliens qui connaissent des niveaux records d'inégalité en ont assez



UE : En Europe, le chômage se stabilise, la croissance cale 31/10/2019, La Tribune

La croissance dans la zone euro est restée stable au troisième trimestre, mais à un niveau faible de 0,2%, selon une première estimation, ce jeudi, de l'Office européen de statistiques Eurostat, signe d'une stagnation de l'activité en Europe.

Le marché du travail européen résiste en Europe. Selon les derniers chiffres communiqués par les services de statistiques de la Commission européenne ce jeudi 31 octobre, le taux de chômage au sens du bureau international du travail (BIT) s'est établi à 6,3% en septembre dernier à l'échelle de l'Union européenne. C'est un niveau similaire à celui du mois d'août et en diminution par rapport aux résultats de septembre 2018. Malgré le ralentissement des grandes économies dans la zone euro et la dégradation de la conjoncture mondiale, ce ratio est au plus bas sur le Vieux continent depuis l'an 2000 et les premières séries statistiques mensuelles enregistrées par l'administration bruxelloise pour l'Union européenne à 28 pays.

Ces résultats peuvent être cependant jugés décevants. Le chômage stagne après avoir connu une baisse marquée depuis 2016. Ce changement de rythme illustre toutes les difficultés économiques traversées par les grandes puissances européennes. Si tous les pays ne sont pas touchés de la même façon, "les perspectives de croissance ont peu de chance de se redresser", explique le chef économiste chez Ododo, Bruno Cavalier, dans une récente note sur l'économie européenne.

"Une possible contagion de l'industrie vers le reste de l'économie pourrait survenir si l'emploi venait à flancher, mais ce risque reste à ce jour modéré. Par ailleurs, il n'y a pas de signes de resserrement des conditions de crédit".

En outre, l'inflation reste à des niveaux très bas. L'indice rapporté par les statisticiens européens a ralenti en octobre à 0,7%, bien en deçà de l'objectif de la Banque centrale européenne (BCE), qui vise un niveau "proche de mais inférieur à 2%".

Une baisse importante sur un an

Sur un mois, le nombre de chômeurs a augmenté de 48.000 en août. Il concerne 15,6 millions de personnes dans les 28 pays et 33.000 dans la zone euro. En glissement annuel, la baisse est significative avec 889.000 personnes en moins dans l'UE à 28 et 738.000 en moins dans la zone monétaire. En zone euro, le taux de chômage s'établit à 6,3% en septembre, soit son niveau le plus faible recensé depuis juillet 2008 avant la Grande récession.

Des disparités criantes

En dépit de ces chiffres favorables, les disparités demeurent très marquées au sein du continent. En septembre dernier, les taux les plus bas concernent la République tchèque (2,1%), l'Allemagne (3,1%) et la Pologne (3,3%). À l'opposé, la Grèce (16,9%), l'Espagne (14,2%) et l'Italie (9,9%) sont les pays les plus frappés par ce phénomène. La France arrive quant à elle en quatrième position avec un taux de chômage au sens du bureau international à 8,4%. Ces résultats illustrent la persistance des effets de la crise de 2008 et la crise des dettes souveraines en zone euro avec un véritable contraste entre le Nord et le Sud de l'Europe.

Le chômage des jeunes repart à la hausse

Sur le front du chômage des jeunes, les chiffres sont moins positifs. Après avoir connu une baisse régulière depuis 2016, le taux a tendance à stagner ces derniers mois pour s'approcher des 16% en zone euro et 14,5% dans l'Union européenne. Là encore, les pays du Sud de l'Europe sont particulièrement concernés par ce fléau. En Espagne, le taux de chômage des moins de 25 ans atteint 32,8% contre 28,7% en Italie et 19,4% en Espagne. À l'inverse, la République tchèque (4,4%), l'Allemagne (5,9%) et les Pays-Bas (7,2%) sont bien plus épargnés.

Une croissance au ralenti en zone euro

Depuis plusieurs mois, les indicateurs conjoncturels s'assombrissent en Europe. Au troisième trimestre 2019, le produit intérieur brut (PIB) a progressé de seulement 0,2% en zone euro et dans l'Union européenne à 28. C'est un rythme bien inférieur enregistré au cours du premier trimestre (0,4%). Dans l'union monétaire, ce rythme identique au second trimestre confirme clairement le net coup de frein de l'activité. En effet, la progression trimestrielle n'avait jamais été aussi basse depuis le second trimestre 2014 selon les données d'Eurostat dans la zone monétaire à 19.

La France résiste

Dans le détail, la progression du PIB français au troisième trimestre atteint 0,3% à un rythme similaire à celui des deux trimestres précédents. Si les mesures socio-fiscales décidées à la suite de la crise des "gilets jaunes" ont gonflé le porte-monnaie des Français, leurs effets ont été relativement modestes au cours du premier semestre. Les Français ont pour l'instant privilégié l'épargne de précaution au détriment de la consommation. La consommation pourrait néanmoins repartir à la fin de l'année après des mois d'attentisme. Malgré cette résistance, le climat social est loin d'être apaisé. L'entrée en vigueur de la première salve de mesures de l'assurance-chômage ce premier novembre et la multiplication des appels à la grève contre les retraites le 5 décembre prochain pourraient contribuer à réduire la confiance dans les milieux économiques.

Des signes de faiblesse en Espagne

En Espagne, les données pour le T3 ne sont pas encore sorties mais les 0,4% du second trimestre peuvent être décevants au regard des performances trimestrielles enregistrées depuis plusieurs trimestres.

"Depuis quelques mois, l'économie espagnole montre quelques signes de faiblesse, le plus net touchant le rythme des créations d'emploi. Le climat des affaires s'est aussi affaibli, et bien entendu, comme dans le reste de la zone euro, c'est l'industrie qui tire le sentiment vers le bas. La demande extérieure joue négativement mais il est probable aussi que la situation politique contribue à créer de l'incertitude", explique Bruno Cavalier.

L'Allemagne au point mort

En Allemagne, la morosité est toujours d'actualité. Si les chiffres du T3 ne sont pas encore sortis, ceux du second trimestre ne sont guère réjouissants avec une croissance en territoire négatif (-0,1%). Un autre trimestre en recul entraînerait la première économie de la zone euro en récession technique. Sur l'Allemagne, l'économiste Bruno Cavalier se montre malgré tout relativement optimiste.

"Après un effondrement presque aussi marqué que durant la Grande récession, la production automobile donne désormais des signes de stabilisation à un bas niveau. Cela suggère que la correction de l'activité industrielle a passé sa phase la plus aiguë".

L'industrie italienne toujours en souffrance

Avec l'Allemagne, l'Italie est la seconde économie frappée par un sérieux coup de frein de l'activité. La progression trimestrielle du produit intérieur brut cale à 0,1% depuis le début de l'année. Le poids important de l'industrie dans le modèle économique italien et sa forte exposition à la demande mondiale peuvent expliquer en partie ces difficultés.

L'économie italienne est affectée par le ralentissement en Europe, les tensions commerciales entre la Chine et les États-Unis, mais aussi par la prudence des entreprises italiennes qui investissent moins, inquiètes à la fois de l'évolution mondiale et de l'instabilité politique qui a touché le pays pendant un an et demi.

JURISPRUDENCE

Prud'hommes : la cour d'appel de Paris valide l'encadrement des indemnités en cas de licenciement abusif

AFP 30 octobre 2019

En juillet dernier, dans un avis général, la Cour de cassation avait déjà jugé ce barème « compatible » avec les conventions internationales.

La cour d'appel de Paris a validé le plafonnement des indemnités pour licenciement abusif, une mesure polémique des ordonnances Travail, dans un arrêt rendu mercredi dont l'AFP a eu copie.

« La mise en place d'un barème n'est pas en soi contraire aux textes visés (...) imposant aux Etats, en cas de licenciement injustifié, de garantir au salarié 'une indemnité adéquate ou une réparation appropriée', le juge français dans le cadre des montants minimaux et maximaux édictés sur la base de l'ancienneté du salarié et de l'effectif de l'entreprise gardant une marge d'appréciation », selon la cour. La juridiction était

saisie d'une demande en nullité du licenciement d'un salarié de Natixis. En première instance, l'affaire ne concernait qu'une demande de réévaluation professionnelle de sa part, et pas un licenciement, mais le salarié a ensuite été licencié.

« Indemnisation adéquate »

CGT-FO et FO se sont joints à cette procédure d'appel et ont contesté l'application du barème tel que prévu par les ordonnances réformant le droit du travail, estimant qu'il était contraire à plusieurs conventions internationales (la Charte sociale européenne et la convention 158 de l'Organisation internationale du travail notamment). La cour d'appel de Paris a passé en revue leurs arguments et estimé que le barème ne posait pas difficulté. Depuis la réforme du code du travail fin 2017, l'indemnité (hors licenciement pour harcèlement ou discrimination) est plafonnée entre un et vingt mois de salaire brut, en fonction de l'ancienneté, ce qui n'était pas le cas avant.

Plusieurs conseils de prud'hommes ont jugé que ce barème devait être écarté car contraire aux conventions internationales sur l'indemnisation « adéquate » due à un salarié licencié. Fin septembre, la cour d'appel de Reims avait validé le principe du barème mais elle a laissé la possibilité au juge de s'en écarter au cas par cas. Dans un arrêt rendu le 18 septembre, la cour d'appel de Paris a validé le plafonnement dans une affaire de licenciement abusif, sans exclure la possibilité d'y déroger au cas par cas.

« En l'espèce il n'y a pas lieu de déroger au barème réglementaire et de considérer le-dit barème contraire aux conventions précitées », avait conclu la Cour qui se prononçait pour la première fois sur le barème, vivement contesté par les syndicats. En juillet, dans un avis général, la Cour de cassation avait jugé ce barème « compatible » avec les conventions internationales.

SOCIAL

LA FRANCE AURAIT L'UN DES PIRES SYSTÈMES DE RETRAITE AU MONDE.

LE 23/10/2019 Capital

Dans un classement sur l'efficacité des systèmes de retraite, publié le mardi 22 octobre, la France arrive en 18e position sur 37 pays. Elle a perdu une place en une année.

La France a-t-elle vraiment l'un des meilleurs systèmes de retraite au monde ? À en croire la 11e édition du rapport annuel de Mercer sur les systèmes de retraite à travers la planète, c'est loin d'être le cas. Sur les 37 pays étudiés par ce spécialiste en retraite et investissements, l'Hexagone occupe la 18e position et perd même une place par rapport à l'année dernière. La France arrive notamment derrière le Chili, la Malaisie et juste devant le Pérou. Le podium est occupé par l'Europe du nord. La première place revient aux Pays-Bas et la deuxième au Danemark. La Finlande vient compléter le podium.

Pour arriver à un tel classement, Mercer utilise 40 indicateurs qu'il regroupe en trois critères distincts : la performance (la différence entre le dernier revenu d'activité et la pension versée), la viabilité (combien de temps l'État est assuré de pouvoir verser des pensions) et l'intégrité, c'est-à-dire la lisibilité du système. Le cabinet regarde par exemple si la différence entre les revenus et les pensions a tendance à s'accroître ou encore à quelle hauteur l'État investit pour les dépenses de retraite.

Si d'un pays à l'autre les écarts peuvent être importants, Mercer relève qu'au niveau global, les systèmes sont confrontés à une espérance de vie sans précédent et à une pression grandissante sur les ressources publiques permettant d'assurer la santé et le bien-être des citoyens plus âgés. Une situation qui peut mettre en péril les systèmes de retraite et qui doit inciter les décideurs politiques à mettre en place les mesures adaptées pour assurer la pérennité du système. Ce rapport met en effet en évidence "la vulnérabilité de nombreux systèmes notamment sud-américains et asiatiques". Mercer rappelle que ce problème ne se limite pas aux pays en développement. Des pays européens comme l'Italie et l'Autriche sont également confrontés à cette question. Pour assurer cette viabilité, Mercer fait trois préconisations : se constituer un niveau d'épargne accru pour préparer l'avenir, relever graduellement l'âge de départ à la retraite et persuader les personnes de travailler un peu plus longtemps.

Un débat qui fait particulièrement écho en France, à l'heure où se négocie une réforme des retraites qui doit chambouler le fonctionnement des 42 régimes existants. Si le système hexagonal est jugé performant (2e place du classement), la France arrive seulement en 28e place en ce qui concerne la viabilité du régime. "Actuellement, les discussions sur la future réforme des retraites laissent penser que le gouvernement souhaite s'attaquer à la viabilité financière à long terme du système par répartition, par une baisse des pensions et la hausse de l'âge de retraite à taux plein", relève Christel Bonnet, consultante retraite Senior chez Mercer France. Pour cette experte, si cette réforme était adoptée, les Français devraient changer de comportement et devront préparer activement leur retraite en amont. De quoi peut-être faire remonter la France dans le classement dans quelques années. Voici le classement des 37 pays.

Classement par pays des meilleurs systèmes de retraite

Classement	Système	Valeur des sous-indices		
		Valeur de l'indice global	Performance	Viabilité
1	Pays-Bas	81	78,5	78,3
2	Danemark	80,3	77,5	82
3	Australie	75,3	70,3	73,5
4	Finlande	73,6	73,2	60,7
5	Suède	72,3	67,5	72
6	Norvège	71,2	71,6	56,8
7	Singapour	70,8	73,8	59,7
8	Nouvelle-Zélande	70,1	70,9	61,5
9	Canada	69,2	70	61,8
10	Chili	68,7	59,4	71,7
11	Irlande	67,3	81,5	44,6
12	Suisse	66,7	57,6	65,4
13	Allemagne	66,1	78,3	44,9
14	Royaume-Uni	64,4	60	55,3
15	Hong-Kong	61,9	54,5	52,5
16	Etats-Unis	60,6	58,8	62,9
17	Malaisie	60,6	50,5	60,5
18	France	60,2	79,1	41
19	Pérou	58,5	60	52,4
20	Colombie	58,4	61,4	46
21	Pologne	57,4	62,5	45,3
22	Arabie-Saoudite	57,1	59,6	50,5
23	Brésil	55,9	71,8	27,7
24	Espagne	54,7	70	26,9
25	Autriche	53,9	68,2	22,9
26	Afrique du Sud	52,6	42,3	46
27	Italie	52,2	67,4	19
28	Indonésie	52,2	46,7	47,6
29	Corée du Sud	49,8	47,5	52,6
30	Chine	48,7	60,5	36,7
31	Japon	48,3	54,6	32,2
32	Inde	45,8	39,9	44,9
33	Mexique	45,3	37,5	57,1
34	Philippines	43,7	39	55,5
35	Turquie	42,2	42,6	27,1
36	Argentine	39,5	43,1	31,9
37	Thaïlande	39,4	35,8	38,8
	Moyenne	59,3	60,6	50,4

Prise en charge des seniors : comment revaloriser les professions du grand âge ?. 29 octobre 2019 AFP/Le Parisien

L'ancienne ministre du Travail, Myriam El Khomri, rendra mardi 29 octobre un rapport sur le sujet à Agnès Buzyn.

Pénurie de personnels à tous les étages, professions pénibles et peu valorisées... La prise en charge des personnes âgées en perte d'autonomie est confrontée à un double dilemme : d'un côté le vieillissement de la population avec forte croissance annoncée de la demande, de l'autre une grande difficulté à recruter des personnels compétents et motivés.

L'ex-ministre du Travail, Myriam El Khomri doit remettre mardi 29 octobre à Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé, son rapport et ses recommandations pour améliorer l'attractivité des professions liées au grand âge et à l'autonomie.

Mais dès lundi, ministre et ex-ministre se retrouveront au centre des apprentis de la Croix rouge de Romainville (Seine-Saint-Denis) où le voile devrait se lever sur les préconisations qui tournent autour de deux axes : le déverrouillage des formations et la création de passerelles entre les métiers.

Plus qu'un rapport, c'est un programme. Myriam El Khomri a remis à la ministre des Solidarités et de la Santé, Agnès Buzyn, ce mardi son « plan de mobilisation nationale 2020-2024 ». L'ex-ministre socialiste a été mandatée en juillet pour travailler sur l'attractivité des métiers du grand âge, en vue de la rédaction d'un projet de loi dépendance, qui est toujours attendu en décembre en Conseil des ministres.

Les propositions du rapport El Khomri ont été bien accueillies par les acteurs du secteur. « *Enfin une reconnaissance !* », s'est réjouie de son côté la CFDT, qui demande un projet de budget de la Sécurité sociale rectificatif « *pour garantir à la grande loi annoncée sur la perte d'autonomie son effectivité* ».

Commentaire : Ex Ministre et Ministre à priori de bord différent, main dans la main pour cogiter sur les personnels de santé, les aidant qui interviennent auprès des seniors. Bizarre ! Bizarre !

L'ex Ministre a-t-elle écrit dans son rapport les mêmes « Khomri » qu'avec sa loi travail ?

Osons espérer que non car cela deviendrait un vice rédhibitoire surtout que la CFDT s'est réjouie du contenu de ce rapport avec précipitation. Une nouvelle fois la complicité de cette organisation avec le pouvoir politique est démontrée.

Retraite, allocation adulte handicapé... ce qui change au 1er novembre. 29 octobre

2019 AFP/Le Parisien

Les retraites complémentaires du privé gagnent 1 %, tandis que l'allocation adulte handicapé (AAH) s'arrondit de 40 euros.

+ 1 % pour la retraite complémentaire

Parmi les hausses les plus attendues, celle des pensions de retraite complémentaires des salariés du privé, Agirc-Arrco, doit cette fois progresser de 1 %, c'est-à-dire le montant prévu par l'Insee de l'inflation (hors tabac) pour l'année. Cette hausse de 1 % est la conséquence de l'augmentation de la valeur du point décidé par le conseil d'administration de l'Agirc-Arrco. Le point s'élèvera à 1,2714 euros à compter du 1er novembre, contre 1,2588 euros précédemment.

Cette décision, souligne l'organisme gestionnaire, « a été prise en application de l'accord national interprofessionnel (ANI) du 10 mai 2019, dont l'un des objectifs est le maintien du pouvoir d'achat des retraités pour la période 2019-2022 ».

Pour la retraite de base, il faudra attendre le mois de janvier et la hausse annoncée de 1 % pour les pensions inférieures à 2000 euros (complémentaire incluse) et de 0,3 % au-delà de 2000 euros.

+ 40 euros pour l'AAH

En apparence c'est une bonne nouvelle pour les quelques 1,2 million de bénéficiaires de l'allocation. À partir de ce 1er novembre, la promesse de campagne d'Emmanuel Macron sera enfin tenue de faire passer l'Allocation adulte handicapé (AAH) à 900 euros contre 860 euros par mois aujourd'hui, pour une personne seule.

Ce dernier détail a son importance car le décret publié le 16 octobre fixant cette hausse de 4,6 % dans le marbre, prévoit également un abaissement du plafond de ressources pour les 270 000 personnes vivant en couple. Si la hausse de 40 euros va profiter à 1,1 million d'allocataires, le décret, lui, va pénaliser 83 700 allocataires vivant en couple.

Pour 67 500, le dépassement des nouveaux plafonds va les empêcher de toucher le moindre euro de hausse, tandis que 16 200 autres ne percevront qu'une partie de l'augmentation

Réforme des retraites et pénibilité au travail : qui sont les grands perdants ? 29

octobre 2019 les échos

Les perdants de la réforme portée par Jean-Paul Delevoye sont tout désignés : les travailleurs affiliés à un régime spécial et les agents publics non régaliens émergeant dans une catégorie active.

Pour indisposer Emmanuel Macron, il suffit de prononcer trois mots : pénibilité au travail. Le président de la République n'« adore pas » que l'on présente les choses ainsi « parce que ça donne le sentiment que le travail, ça serait pénible », comme il l'a déclaré, le 3 octobre, lors du débat sur les retraites à Rodez.

Cette opinion, M. Macron l'avait déjà défendue, en mars 2017 durant la campagne présidentielle, sur un ton encore plus direct, devant le Medef : « Le terme pénibilité (...) induit que le travail est une douleur et ne correspond pas à ce dont nous avons besoin, car le travail, c'est l'émancipation qui vous donne une place. »

La reconnaissance de l'usure professionnelle représente pourtant l'un des enjeux de la réforme des retraites. Si le président de la République a tenté de rassurer, lundi 28 octobre, en évoquant sur RTL l'idée que la future réforme ne s'applique qu'aux nouveaux entrants sur le marché du travail, ce n'est pas l'option que Jean-Paul Delevoye, le haut-commissaire en charge du dossier, a développée dans son rapport en juillet.

A l'heure actuelle, la pénibilité est prise en considération de diverses manières – que ce soit au travers des différents plans santé au travail, de référentiels de branche professionnels ou d'accords d'entreprise spécifiques.

Dans le secteur privé, il y a également le compte professionnel de prévention (C2P) pour les salariés exposés à des conditions de travail éprouvantes : ce mécanisme permet aux personnes concernées d'accumuler des points qui financent des formations, un passage à temps partiel sans baisse de la rémunération, ou de partir deux ans plus tôt à la retraite.

S'ajoutent au C2P d'autres dispositifs, qui offrent la possibilité de cesser sa carrière de façon précoce (notamment celui pour incapacité permanente).

La fonction publique, elle, abrite le système dit des « catégories actives » : grâce à lui, les agents dont le métier s'avère dangereux ou difficile physiquement (policier, agent hospitalier...) peuvent réclamer le versement de leur pension entre 52 et 57 ans, soit plus tôt que dans le privé (62 ans). Idem pour les salariés de plusieurs entreprises publiques (RATP, SNCF...) qui sont affiliés à des régimes spéciaux de retraite.

Quel taux de CSG pour les retraités ? le Monde 30.10.19

. Quatre taux de prélèvements sociaux sur les pensions coexistent désormais. Ils sont indexés sur les revenus du foyer.

A combien se montent-ils ? Là, les choses se compliquent ! Car, pour les pensions, quatre taux de CSG cohabitent depuis le premier trimestre 2019 : le « normal » à 8,3 %, le « médian » à 6,6 %, le « réduit » à 3,8 %, et l'exonération, donc 0 %.

Le taux qui vous sera appliqué dépend de la composition de votre foyer et de votre revenu fiscal de référence (RFR), figurant sur votre avis d'imposition de l'année précédente. Pour des pensions versées en 2019, consultez par conséquent l'avis 2018, portant sur les revenus de 2017. Le tableau présente les seuils de RFR pour les foyers avec une ou deux parts fiscales.

	Foyer avec une part fiscale	Foyer avec deux parts fiscales
Exonération 0 %	Moins de 11 128 €	Moins de 17 070 €
Réduit 3,8 %	De 11 129 € à 14 547 €	De 17 071 € à 22 315 €
Médian 6,6 %	De 11 129 € à 14 547 €	De 22 316 € à 34 635 €
Normal 8,3 %	22 580 € et plus	34 636 € et plus

Seuils applicables en métropole pour les pensions versées en 2019. L'exonération de CSG est aussi accordée aux bénéficiaires de certaines aides, comme l'ASPA, l'allocation de solidarité aux personnes âgées.
Source : service-public.fr

DIVERS

Un Français sur six touché par l'illettrisme numérique. 30.10. 19 Les échos/ Fig. Eco.

Même si un nombre croissant de Français surfe quotidiennement sur la toile, il existe toujours de nombreuses personnes qui ne sont pas équipées ou n'ont pas les compétences nécessaires pour être à l'aise devant un clavier et un écran, selon l'Insee.

Environ 23% des Français ne sont "pas à l'aise avec le numérique", déclarant ne jamais naviguer sur internet ou bien difficilement, selon une étude CSA sur l'"illectronisme", l'illettrisme numérique. Ce taux s'élève à 58% chez les personnes de 70 ans et plus. Il s'agit d'"une nouvelle forme de fracture sociale", selon Philippe Marchal, président du syndicat de la presse sociale, qui a souhaité en

commandant cette étude "sensibiliser" et "permettre une prise de conscience de l'opinion et des pouvoirs publics".

Parmi ceux qui n'utilisent jamais internet, 42% trouvent cela trop compliqué, 34% n'ont pas confiance dans la protection de leurs données personnelles, mais la grande majorité (70%) invoque, possiblement conjointement, un manque d'intérêt.

Par ailleurs, près d'un tiers des Français (32%), que l'étude nomme "abandonnistes", déclarent avoir déjà renoncé, dans les douze derniers mois, à faire quelque chose parce qu'il fallait utiliser internet. Ces personnes, qui se retrouvent dans toutes les catégories de la population (de façon équivalente quels que soient le sexe, la catégorie socio-professionnelle, en ville ou à la campagne...), disent renoncer principalement à une démarche liée aux loisirs (55%), mais aussi à des démarches administratives (39%).

De plus, la moitié des "abandonnistes" déclarent avoir déjà ressenti "une sensation de décalage" avec leur entourage dans l'utilisation de technologies "au point de se sentir seul". La déconnexion est aussi un choix

Mais ne pas s'équiper chez soi peut être pour certains un véritable choix : 19% des Français dans ce cas justifient cette décision par leur "manque d'intérêt" pour Internet, 15% par la volonté de protéger leur vie privée et seulement 6% l'expliquent parce qu'ils ont un accès à Internet en dehors de leur domicile.

